Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-282800366-20261022-2026_1186-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026

SDIS28 EURE ET LOIR

Chartres, le 21/10/2026

Direction
Groupement Administration, Finances et Achats
Service Assemblées, Administration, Achats

Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours

Réf. : 2026 - 1686

Arrêté
Elections professionnelles 2026 – Composition des bureaux de vote et de la cellule de supervision technique

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2024-1038 du 6 novembre 2024 modifiant les conditions et modalités d'organisation du vote électronique pour les élections professionnelles dans les trois fonctions publiques ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Bureau du CASDIS n° B 2026-20 du 5 juin 2026 relative à la composition du CST, des CAP et de la CCP ;

Vu la délibération du CASDIS n°CA 2026-19 du 9 juillet 2026 relative à l'organisation des élections professionnelles 2026 ;

ARRETE

Article 1 - Un bureau de vote électronique est constitué pour chacun des scrutins suivants :

- Comité social territorial ;
- CAP SPP catégorie A ;
- CAP SPP catégorie B ;
- CAP SPP catégorie C ;
- CAP PATS catégorie A ;
- CAP PATS catégorie B ;
- CAP PATS catégorie C ;
- Commission consultative paritaire.

Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure-et-Loir
7 rue Vincent Chevard
28000 CHARTRES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-282800366-20261022-2026_1186-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Élections : 22/10/2026

Un bureau de centralisation du vote électronique est institué pour l'ensemble des élections professionnelles. Leurs compositions sont annexées au présent arrêté.

Chaque bureau comprend :

- un président ;
- un secrétaire ;
- un délégué de liste et un suppléant pour chaque organisation syndicale candidate.

Par délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2026, ont été désignés :

- Présidente : Mme Nadia LEGER ;
- Secrétaire : Lieutenant-colonel Fabien LECUIROT.

En cas d'absence ou d'empêchement, le président du bureau de centralisation du vote électronique est remplacé par le secrétaire, qui exerce toutes ses attributions, désigné par le SDIS 28.

Les membres des bureaux de vote sont chargés du contrôle de la régularité des opérations électorales et veillent au respect des principes généraux du droit électoral.

Article 2 - Une cellule de supervision technique sera mise en place afin de veiller au bon fonctionnement du processus de vote électronique. La composition est annexée au présent arrêté. Celle-ci sera constituée :

- Des membres de la collectivité territoriale
- Des représentants des organisations syndicales ayant déposé une candidature au scrutin
- De préposés du prestataire
- De l'expert indépendant.

Pendant toute la durée des opérations de vote électronique et pour chaque scrutin, les membres de la cellule de supervision technique peuvent à tout moment accéder à la liste électorale, à l'évolution de la liste d'émargement et du compteur de votes et constater l'intégrité du système de vote électronique.

Article 3 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication sur le site internet du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir.

Le président du conseil d'administration
du SDIS 28



Christophe LE DORVEN

Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure-et-Loir
7 rue Vincent Chevard
28000 CHARTRES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-282800366-20261022-2026_1186-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026

Annexe 1 – Composition des bureaux de vote

Bureau de vote centralisateur
- Présidente : Mme Nadia LEGER, 3ème vice-présidence du CASDIS ;
- Secrétaire, le lieutenant-colonel Fabien LECUIROT, chef du groupement des ressources humaines ;
- Un Délégué de liste et un suppléant pour chaque organisation syndicale candidate :
  - Avenir Secours, le capitaine David BOUTOILLE et Mme Fatima MIRAOUI
  - UNSA SDIS 28, Le sergent-chef Johann GENTY et l'adjudant-chef Sébastien CLUZEAU
  - CGT des agents du SDIS 28, le sergent-chef Alexis BADAIRE et le sergent-chef Loïc BERTHELOM

Bureau de vote CST
- Présidente : Mme Nadia LEGER, 3ème vice-présidence du CASDIS ;
- Secrétaire, le lieutenant-colonel Fabien LECUIROT, chef du groupement des ressources humaines ;
- Un Délégué de liste et un suppléant pour chaque organisation syndicale candidate :
  - Avenir Secours, le capitaine David BOUTOILLE et Mme Fatima MIRAOUI
  - UNSA SDIS 28, Le sergent-chef Johann GENTY et l'adjudant-chef Sébastien CLUZEAU
  - CGT des agents du SDIS 28, le sergent-chef Alexis BADAIRE et le sergent-chef Loïc BERTHELOM

Bureau de vote CAP SPP A
- Présidente : Mme Nadia LEGER, 3ème vice-présidence du CASDIS ;
- Secrétaire, le lieutenant-colonel Fabien LECUIROT, chef du groupement des ressources humaines ;
- Un Délégué de liste et un suppléant pour chaque organisation syndicale candidate :
  - Avenir Secours, le capitaine David BOUTOILLE et Mme Fatima MIRAOUI

Bureau de vote CAP SPP B
- Présidente : Mme Nadia LEGER, 3ème vice-présidence du CASDIS ;
- Secrétaire, le lieutenant-colonel Fabien LECUIROT, chef du groupement des ressources humaines ;
- Un Délégué de liste et un suppléant pour chaque organisation syndicale candidate :
  - Avenir Secours, le capitaine David BOUTOILLE et Mme Fatima MIRAOUI

Bureau de vote CAP SPP C
- Présidente : Mme Nadia LEGER, 3ème vice-présidence du CASDIS ;
- Secrétaire, le lieutenant-colonel Fabien LECUIROT, chef du groupement des ressources humaines ;
- Un Délégué de liste et un suppléant pour chaque organisation syndicale candidate :
  - UNSA SDIS 28, Le sergent-chef Johann GENTY et l'adjudant-chef Sébastien CLUZEAU
  - CGT des agents du SDIS 28, le sergent-chef Alexis BADAIRE et le sergent-chef Loïc BERTHELOM

Bureau de vote CAP PATS A
- Présidente : Mme Nadia LEGER, 3ème vice-présidence du CASDIS ;
- Secrétaire, le lieutenant-colonel Fabien LECUIROT, chef du groupement des ressources humaines ;
- Un Délégué de liste et un suppléant pour chaque organisation syndicale candidate :
  - Avenir Secours, le capitaine David BOUTOILLE et Mme Fatima MIRAOUI

Bureau de vote CAP PATS B
- Présidente : Mme Nadia LEGER, 3ème vice-présidence du CASDIS ;
- Secrétaire, le lieutenant-colonel Fabien LECUIROT, chef du groupement des ressources humaines ;
- Un Délégué de liste et un suppléant pour chaque organisation syndicale candidate :
  - Avenir Secours, le capitaine David BOUTOILLE et Mme Fatima MIRAOUI

Bureau de vote CAP PATS C
- Présidente : Mme Nadia LEGER, 3ème vice-présidence du CASDIS ;
- Secrétaire, le lieutenant-colonel Fabien LECUIROT, chef du groupement des ressources humaines ;
- Un Délégué de liste et un suppléant pour chaque organisation syndicale candidate :
  - UNSA SDIS 28 : Le sergent-chef Johann GENTY et l'adjudant-chef Sébastien CLUZEAU
  - CGT des agents du SDIS 28 : le sergent-chef Alexis BADAIRE et le sergent-chef Loïc BERTHELOM

Bureau de vote CCP
- Présidente : Mme Nadia LEGER, 3ème vice-présidence du CASDIS ;
- Secrétaire, le lieutenant-colonel Fabien LECUIROT, chef du groupement des ressources humaines ;
- Un Délégué de liste et un suppléant pour chaque organisation syndicale candidate :
  - UNSA SDIS 28 : Le sergent-chef Johann GENTY et l'adjudant-chef Sébastien CLUZEAU

Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure-et-Loir
7 rue Vincent Chevard
28000 CHARTRES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-282800366-20261022-2026_1186-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026

Annexe 2 - Désignation des membres de la cellule d'assistance technique

- Le lieutenant-colonel Fabien LECUIROT, chef du groupement des ressources humaines ;
- Mme Valérie BRULE, adjointe du groupement des ressources humaines ;
- Mme Tiphaine BOURDET, cheffe du service assemblées, administration, achats ;
- Mme Delphine Lequien, Gestionnaire administrative, service assemblées, administration, achats ;
- Le capitaine David BOUTOILLE, Avenir Secours ;
- Mme Fatima MIRAOUI, Avenir Secours ;
- Le sergent-chef Johann GENTY, UNSA SDIS 28 ;
- L'adjudant-chef Sébastien CLUZEAU, UNSA SDIS 28 ;
- Le sergent-chef Alexis BADAIRE, CGT des agents du SDIS 28 ;
- Le sergent-chef Loïc BERTHELOM, CGT des agents du SDIS 28 ;
- M. Loïc LAROUR, chef de projet, Gédivote ;
- M. Sébastien Roman, chef de projet, Itekia.

Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure-et-Loir
7 rue Vincent Chevard
28000 CHARTRES